



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 14 mars 2017

Monsieur le Président

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat au sujet de l'ouverture du vote par correspondance à tout électeur qui en fait la demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Zeimet
Député